



La Voie de la 2^{ème} DB

Marche à suivre pour l'acquisition des panneaux

L'installation de panneaux descriptifs à proximité de la borne sont destinés, d'une part, à donner une vue d'ensemble du parcours historique de cette grande unité blindée d'août à novembre 1944 (*panneau générique*), d'autre part à présenter les faits qui se sont déroulés dans la commune (*panneau spécifique*). Un troisième panneau peut, aussi, mettre l'accent sur un fait, une unité ou un personnage de la 2^{ème} DB particulièrement emblématique du lieu : c'est par exemple le cas à Saint Martin de Varreville qui a souhaité rendre un hommage particulier aux Rochambelles.

1- Description des Panneaux :

1.1. Le panneau générique :

**VOIE DE LA 2^{ème} DIVISION BLINDÉE
DE LA NORMANDIE À L'ALSACE
DE LA MANCHE AU RHIN**

LA VOIE DE LA 2^{ème} DIVISION BLINDÉE
ST MARTIN DE VARREVILLE STRASBOURG

La voie de la 2^{ème} Division Blindée retrace l'itinéraire de cette glorieuse division française depuis Saint Martin de Varreville en Normandie à Strasbourg en Alsace. Elle fut la première Grande Unité constituée de la France Libre à débarquer en France. Le 1^{er} août 1944, les premiers éléments débarquèrent à Saint Martin de Varreville, avec le Général Leclerc à leur tête, sur la plage de Utah-Beach là même où la 4^{ème} Division d'Infanterie américaine avait débarqué le matin du 6 juin 1944. La 2^{ème} Division Blindée était alors l'une des divisions formant partie de la 3^{ème} Armée américaine sous le commandement du Général Patton.

En retrouvant la terre de France, quatre années après l'avoir quittée, ces femmes et ces hommes qui avaient refusé la défaite de 1940, dont certains avaient combattu en Afrique, allaient réaliser une véritable épopée.

En mars 1941, le Général avait juré avec ses hommes « de ne déposer les armes que lorsque nos couleurs, nos belles couleurs, flotteront sur la Cathédrale de Strasbourg ». C'était le serment de Koufra... Ils libérèrent Strasbourg et allèrent au-delà, jusqu'au coeur même du national-socialisme, au nid d'aigle d'Hitler à Berchtesgaden. En suivant cette voie, vous pourrez découvrir des lieux chargés d'histoire, les lieux de la LIBERATION.

INFORMATIONS: Fondation-Leclerc, Paris / www.fondation-leclerc.com

Conception: Stéphane Cachard, TSEK, 2010, cachard@orange.fr

Caractéristiques du panneau :

- Dimensions : 126 x 96 cm
- Support : Dibon 5 mm
- Impression : Quadrichromie

1.2. Le panneau spécifique :



Caractéristiques du panneau : idem que le panneau générique

2- Procédure d'acquisition :

Si vous souhaitez implanter le panneau générique ou faire réaliser un panneau spécifique, vous devez **prendre contact** avec la FMLH (voir ci-dessous).

2.1. Panneau générique :

Offert par la FMLH à toute commune qui acquiert ou a déjà acquis une borne. Le modèle est celui présenté page 10 qui a été approuvé par la Comité historique et sera le même tout au long de la Voie. Vous pourrez, au choix,

- demander à la FMLH de faire réaliser l'impression par ses soins, le coût du transport étant à votre charge.

- faire réaliser cette impression par vos services techniques s'ils en ont la capacité, ou par votre imprimeur habituel. Dans ce cas, vous recevrez le fichier informatique de la maquette.

2.2. Panneau spécifique,

Il appartient à chaque commune de proposer un texte sur les faits qui s'y sont déroulés et quelques photos ou documents d'époque les illustrant. Ce texte et ces photos seront soumis à l'approbation du comité historique de la Voie de la 2^{ème} DB, puis vous devrez valider le projet. Vous pourrez, ensuite, comme pour le panneau générique, choisir les modalités de l'impression. (voir plus bas)

3- Prix – Transport - Installation :

3.1. Panneau générique :

- Prestation et conception d'un panneau générique, droit de diffusion :
: **offert**
- Frais d'envoi, **à charge des communes** (si réalisation par FMLH)

3.2. Panneau spécifique :

- Conception d'un projet de panneau spécifique selon indication de contenu : choix texte et iconographie architecture....
: **offert**
- Réalisation graphique d'un panneau spécifique : modélisation, détourage, mise en page, polychromie et nettoyage des photos d'archives, mise au format
: **200 €**

3.3 Total pour l'ensemble

- panneau générique + panneau spécifique : **200 €**
- Frais d'envoi en sus. : **100 €**
- TVA non applicable pour notre prestataire art. 2938 du CGI

3.4 Installation :

L'installation du ou des panneaux est à la charge de chaque commune ainsi d'ailleurs que le choix du mobilier urbain dans lequel les panneaux vont s'insérer.

MARCHE A SUIVRE POUR LA COMMANDE DES PANNEAUX SPECIFIQUES

La procédure pour le panneau spécifique comporte les phases suivantes :

- Le projet de panneau spécifique de la commune,
- La participation de la FMLH à l'élaboration du panneau,
- La conception du panneau,
- Le bon à tirer,
- La réalisation du panneau spécifique
- L'inauguration du panneau.

- 1. Projet de la commune** : tout d'abord, la Commune propose à la FMLH un texte et des illustrations (logo, photos d'époque, etc...) pour composer son panneau spécifique.
- 2. Participation de la Fondation au projet** : le comité historique de la FMLH valide le texte et les illustrations, si besoin propose des modifications et transmet l'ensemble à la commune.
- 3. Conception du contenu du panneau** : la commune confirme la proposition du comité historique. La Fondation adresse au prestataire de service la réalisation de la maquette du panneau.
- 4. Le bon à tirer** : La FMLH transmet à la commune la maquette du panneau spécifique ainsi réalisée. La commune fait part de ses remarques et observations éventuelles en retour jusqu'à l'accord définitif par un système de navette. La commune doit notamment veiller à la bonne orthographe des textes (Noms propres, toponymes etc.). Il appartient alors à la commune de donner le **bon à tirer** à la FMLH.
- 5. La commune choisira le mode de fabrication** du panneau, soit,
 - a. en confiant la réalisation du panneau à la FMLH qui le fera envoyer à la commune (les frais de transport seront à la charge de la commune)
 - b. en le faisant réaliser par un imprimeur de son choix (fichier-maquette définitif mis à la disposition de la commune).
Exemple en Alsace : POINT CARRÉ 2 rue Ettore Bugatti, 67201 ECKBOLSHEIM
accueil@pointcarre67.com
- 6. Date prévue de l'inauguration** : La commune doit communiquer la date prévue d'inauguration à la FMLH.

Nota : EN AUCUN CAS, les communes ne doivent prendre contact avec le prestataire ou le fabricant directement pour la commande d'un panneau. Le correspondant désigné de la FMLH est l'unique interlocuteur pour les demandes et les confirmations de commandes.

COMMANDES 2020

Les communes doivent prendre en compte les délais de fabrication des panneaux. Toutes commandes trop tardives pourront être refusées en raison des contraintes techniques évaluées à 1 mois minimum pour le panneau générique et à 3 mois pour le panneau spécifique.

VOS INTERLOCUTEURS A LA FONDATION MARECHAL LECLERC DE HAUTECLOCQUE

Le correspondant attitré de la FMLH pour ce qui touche à la « voie de la 2°DB » :

- **Lt-Colonel (H) Hervé BLASQUEZ,**
 - courriel : voiedela2edb@2db-leclerc.fr

Son suppléant sera :

- **Xavier PROY BONNINGUES,** Délégué général de la FMLH
 - téléphone : 01 86 64 05 08,
 - courriel : x.proy@2db-leclerc.fr

